



ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile des professionnels

AVIVA assurances
Par l'intermédiaire de
M. DEBROYE Philippe
Agent Général
17 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY
01190 PONT DE VAUX
Tél : 03 85 36 42 06 Fax : 03 85 36 47 72
debroye-pdv@aviva-assurances.com
Immatriculation ORIAS : 07009330
www.orias.fr

Certifie que

SARL PLAT
17 route du Bas de Sienne
71100 LA CHARMEE

est assuré par contrat n° **76722885**, pour la période du **01/04/2020** au **31/03/2021**.

ACTIVITE ASSUREE

Activité exercée : Bûcheron avec ou sans débardage
Nombre de personnes : 2
Chiffre d'affaires : 1 500 000 euros maximum

GARANTIES

Garanties acquises

RC exploitation
RC après livraison
Recours suite accident

Montant des garanties et des franchises

Responsabilité civile "Exploitation"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	7 500 000 EUR par sinistre
Dont :	
Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels en résultant	1 000 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR
Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels en résultant)	25 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels)	500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
dont dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

Responsabilité civile "Après Livraison"

Dommages corporels, matériels et immatériels	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dont :	
Dommages immatériels résultant de dommages au produit livré	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

Défense

Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. Défense)
--	---

Recours suite à accident

Recours suite à accident (litiges excédant 380 euros)	16 000 EUR par litige
dont expertise amiable	230 EUR
dont honoraires d'avocat ou de conseil :	
* Intervention d'un avocat pendant la phase amiable si le tiers est représenté par un avocat (art. L127-2-3 du code des assurances), consultation	300 EUR
* Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police	390 EUR par plaidoirie ou intervention
* Tribunal de grande instance	610 EUR par plaidoirie
* Cours d'appel	690 EUR par plaidoirie
* Cours de cassation ou Conseil d'état	1 220 EUR par plaidoirie
* Transaction amiable	500 EUR
* Arbitrage	250 EUR

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager celui-ci en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère **sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité de la présente attestation.**

Fait à PONT DE VAUX, le 14 Avril 2020

L'Agent général

 **M DEBROYE Philippe**
 N° ORIAS : 07009330 - www.orias.fr
 Agent Général



AVIVA ASSURANCES
 Agence de Pont de Vaux - Code 0108.5
 17 rue Maréchal de Lattre de Tassigny
 01190 PONT DE VAUX
 Tél. 03 85 36 42 05 Fax 03 85 36 47 72
 Email : debroye-pdv@aviva-assurances.com